



ADR - FORMATION CONDUCTEURS - TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES - SPÉCIALISATION CITERNES INITIALE (ICG)

à du au

Financé par

APTH

Nanterre

Tél :

[En savoir plus sur la formation](#)

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau de sortie :

Sans Niveau spécifique

Contenu et programme

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires au transport des matières dangereuses en citernes. Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules transportant des matières dangereuses en citernes. Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté TMD. (L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des transports (**Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 – NOR : TREP2414139A**))

Programme :

- Connaître les équipements spécifiques des véhicules-citernes
- Connaître les dispositions relatives aux opérations de chargement et de déchargement
- Connaître la signalisation et le placardage des véhicules-citernes
- Connaître les documents spécifiques concernant les citernes
- Connaître les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules
- Avoir des connaissances sur l'accidentologie spécifique aux véhicules-citernes

Informations pratiques

Organisme responsable :

- Nanterre

Numéro de session : / Référence GIP : 43816

Mise à jour le 20/02/2025